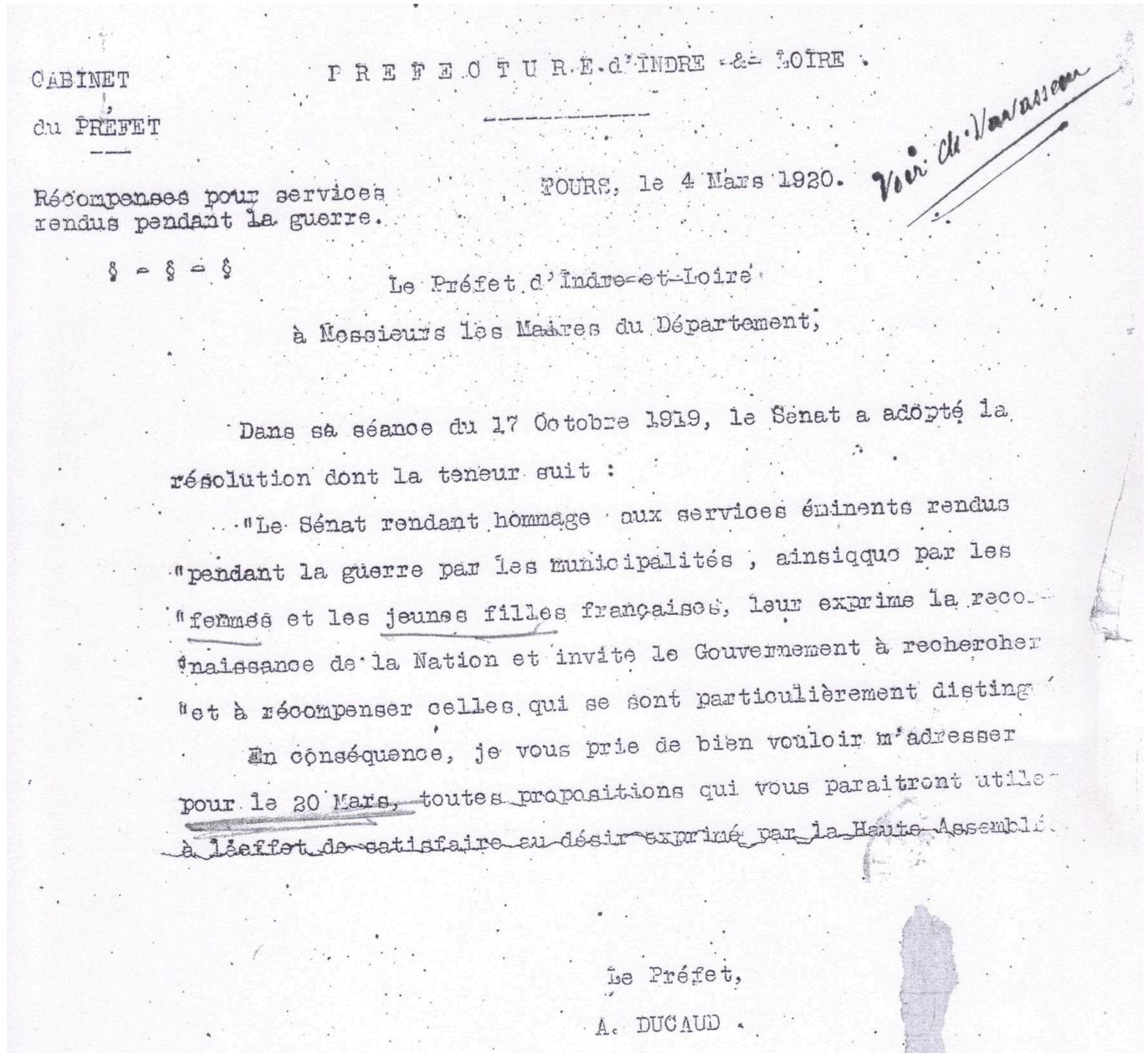


LES FEMMES DISTINGUÉES POUR SERVICES RENDUS

Document 1 : Circulaire du préfet d'Indre-et-Loire aux maires du département

AD Indre-et-Loire 1 M 463



Document 2 : Réponse et propositions du maire de Chanceaux-sur-Choisille

AD Indre-et-Loire 1 M 463

Chanceaux-sur-Choisille, le 31 Mars 1920.

*Services rendus pendant
la guerre.*

MAIRIE
DE
CHANCEAUX-SUR-CHOISILLE
CANTON DE VOUVRAY
ARRONDISSEMENT de TOURS
(Indre-et-Loire)

INDRE-ET-LOIRE
AVRIL 1920
MAYENNE

1^{er} Genty Marcel, 13 ans, resté seul avec sa mère, a pris bravement la charue, a assuré les labours et ensemencements dans l'exploitation de son père mobilisé, sur une superficie d'environ 30 hectares (de 1904 à 1919); a participé avec sa mère, Mme Genty-Guay, à l'entretien de 3 chevaux et de 6 à 7 vaches enfants bien méritants de la Patrie. Grâce à lui aucune parcelle de terre n'est restée sans culture son exploitation.

2^e Mme Reverdy - Laisement est restée, suite de la mobilisation de son mari, seule à la maison avec deux filles de 13 et 1 an; elle a continué à exploiter entièrement 25 hectares de terres, soignant 2 chevaux et 6 vaches et génisses.

3^e Mme Penillaud-Diquet, restée seule avec une fille de 10 ans et un fils de 7 ans, a continué à exploiter 35 hectares de terres avec 3 chevaux et 12 vaches et génisses, a fourni tout ce qu'elle pou aux commissions de réquisition, sans murmurer, parce qu'elle savait que l'intérêt du pays l'exigeait.

P. Lemaire
adjoint délégué,
Penillaud

Transcription du document 2 :

« Services rendus pendant la guerre

1° Genty Marcel, 13 ans, resté seul avec sa mère, a pris bravement la charrue, a assuré les labours et ensemencements dans l'exploitation de son père mobilisé, sur une superficie d'environ 30 hectares (de 1914 à 1919) ; a participé avec sa mère, Mme Genty-Guay, à l'entretien de 3 chevaux et de 6 à 7 vaches. Enfant bien méritant de la Patrie. Grâce à lui aucune parcelle de terre n'est restée sans culture dans l'exploitation.

2° M^{me} Reverdy-Laisement est restée par suite de la mobilisation de son mari, seule à la maison avec deux filles de 13 et 1 an ; elle a continué à exploiter entièrement 20 hectares de terres, soignant 2 chevaux et 6 vaches et génisses.

3° Mme Pénillault-Diguet, restée seule avec une fille de 10 ans et un fils de 7 ans, a continué à exploiter 35 hectares de terres avec 3 chevaux et 12 vaches et génisses, a fourni tout ce qu'elle a pu aux commissions de réquisition, sans murmurer, parce qu'elle savait que l'intérêt du pays l'exigeait.

Pour le maire, l'adjoint délégué »

Questions sur le Document 1 :

1. Relevez la date du document.
2. Qui est l'auteur de la circulaire ? À qui s'adresse-t-il ?
3. Qu'a proposé le Sénat ? Qui doit être récompensé ? Pour quelles actions ?
4. À quelle date le Sénat a-t-il voté cette résolution ? Sous quel autre nom est-il désigné dans la note du préfet ?

Questions sur le Document 2 :

1. Relevez la date du document.
2. Qui est l'auteur de la lettre ?
3. Localisez Chanceaux-sur-Choisille. De quel type de commune s'agit-ilⁱ ?
4. Qui le maire propose-t-il de récompenser ?
5. Relevez toutes les raisons qui justifient l'attribution d'une récompense à ces trois personnes.
6. Les superficies des exploitations agricoles sont-elles importantes ?
7. Définissez les termes « mobilisation » et « réquisitions ».
8. De quelle manière le maire met-il en évidence les « services rendus pendant la guerre » par ces trois habitants de la communes ?

ⁱ Vous pouvez consulter la base de données Cassini pour préciser votre réponse:
http://cassini.ehess.fr/cassini/fr/html/1_navigation.php#